

Protocole Sanitaire – Accueils Périscolaires

MAJ : 01 SEPTEMBRE 2021 – NIVEAU 2 (JAUNE)

Les grands principes :

NOTION DE GROUPE

Classe - Plusieurs Classes – Niveau - Tranche d'âge

A l'intérieur du groupe

- Distanciation physique : lorsqu'elle est matériellement possible une distanciation de 1m entre les individus doit être mis en place en intérieur, sinon l'espace doit être aménagé pour maintenir la plus grande distance possible.
- **Pas de distanciation physique à l'extérieur**
- La mise à disposition d'objet est possible (*désinfection quotidienne ou repos pendant 24 heures*)
- Toutes les activités proposées doivent être adaptées en fonction des principes de distanciation
- Le port du masque n'est pas requis en extérieur et lorsque les enfants sont à table pour le repas
- ***Pour les maternels pas de distanciation physique***

Entre les groupes

- Pas de brassage, Eviter les croisements
- Distanciation de 1m entre les groupes
- Pour la restauration scolaire les enfants mangeront toujours à la même place avec les mêmes enfants

Dispositions communes :

ACCUEIL DES MINEURS

- Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'accueil
- **En cas de fièvre égale ou supérieure à 38°C ou de symptômes évoquant la Covid-19* chez le mineur ou un membre de son foyer celui-ci ne peut pas prendre part à l'accueil.**
- Les mêmes règles s'appliquent aux personnels
- Les accueils doivent être équipés de thermomètre

SUIVI SANITAIRE

- **La personne chargée du suivi sanitaire est désignée référente Covid-19**

COMMUNICATION AVEC LES FAMILLES

- Les responsables légaux sont informés des modalités d'organisation de l'accueil et du respect des gestes barrières

LOCAUX ET LIEUX D'ACTIVITES

- Les mineurs provenant de plusieurs écoles peuvent être accueilli. Néanmoins le brassage de ces mineurs doit être limité dans la mesure du possible.
- **Les responsables légaux peuvent pénétrer dans l'enceinte des locaux sous certaines conditions : 1 seule personne de plus de 6 ans, port du masque, distanciation physique d'un mètre et lavage des mains à l'entrée mais doivent attendre devant la porte du bâtiment (cette disposition pourra évoluer en fonction des directives pour le Passe Sanitaire).**

NETTOYAGE et DESINFECTION

- Nettoyage des sols et des grande surfaces (1 fois par jour)
- Nettoyage et désinfection de surfaces les plus fréquemment touchées par les mineurs
- Les tables du réfectoire sont désinfectées entre chaque service
- Nettoyage et désinfection des sanitaires (2 fois par jour)
- Aération des locaux la plus fréquente possible et **d'au moins 15 minutes et quelques minutes toutes les heures**

REGLES DE DISTANCIATION

Le port du masque grand public de catégorie 1 ou chirurgicaux est obligatoire en espace clos

- la distanciation physique doit être maintenue dans les espaces clos et extérieurs entre les élèves de groupes différents (classes, groupes de classes ou niveau). Par contre, La distanciation ne s'impose pas lorsqu'elle n'est matériellement pas possible à l'intérieur d'un groupe.
- **Le port du masque n'est pas requis pour les mineurs de moins de 6 ans**
- **Le port du masque « grand public » de cat 1 ou chirurgical est obligatoire pour les mineurs de plus de 6 ans en intérieur, en toutes situations pour les encadrants et les personnes prenant part à l'accueil.**

LAVAGE DES MAINS

ESSENTIEL ET OBLIGATOIRE

- Avec de l'eau et du savon ou à défaut avec du gel hydroalcoolique
- Le plus souvent possible et à minima avant et après chaque activité, repas, passage aux toilettes
- A l'arrivée et au départ de l'accueil

LES ACTIVITES :

- **Le programme d'activités proposé doit tenir compte de la distanciation et des gestes barrières**
- **Les activités sportives se déroulent en extérieur**
- **Les activités sportives en intérieur sont possibles avec une distanciation de 2m**

Organisation Accueil Périscolaire Élémentaire « Tilleuls 2 » :

Périscolaire : Accueils matin, midi et soir : **Notion de groupes = plusieurs classes**

3 groupes de classe constitués :

Groupe Jaune (Mme MOUGENOT, Mme HELOU, Mme ERYILMAZ)

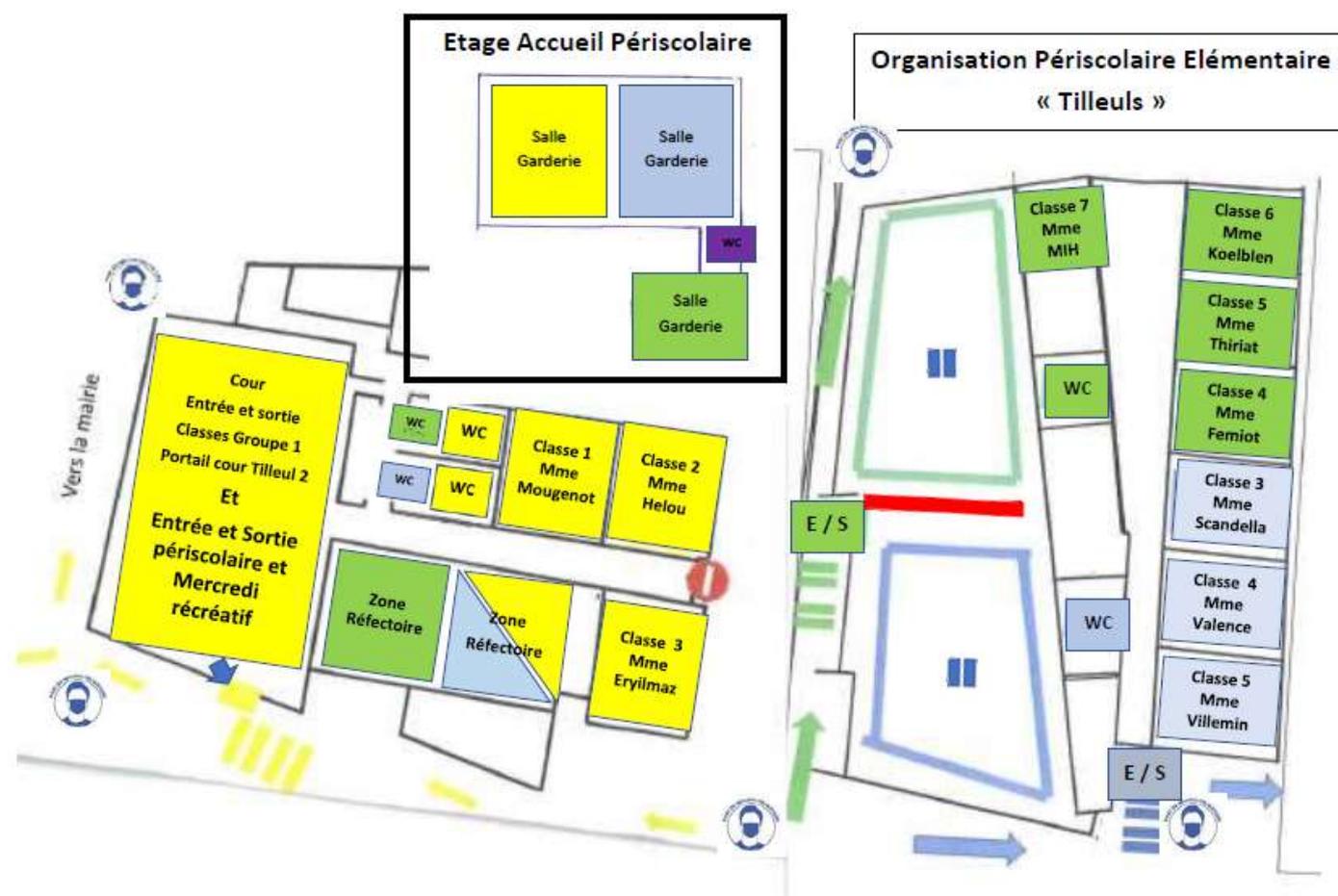
Groupe bleu (Mme VILLEMIN, Mme SCANDELLA, Mme VALENCE)

Groupe Vert (Mme FREMIOT, Mme THIRIAT, Mme KOEBLEN, Mme MIH)

Pour la restauration : Les enfants déjeunent toujours à la même place et avec les enfants de sa classe

Pour l'accueil du matin : les enfants sont à déposer à l'entrée de la cour du Tilleul 2 (jaune)

Pour l'accueil du soir : les enfants resteront dans leur cour respective en fonction des conditions climatiques, ils devront être récupérés par le portail réservé à leur classe. Si les enfants sont rentrés dans la salle de garderie, les parents doivent se présenter à l'entrée de la cour du Tilleul 2.



Organisation : Mercredi Récréatif

La notion de groupe = tranche d'âge : 3-6 ans (non masqués) ou plus de 6 ans (masqués)

Les enfants sont à déposer et à reprendre à l'entrée de la cour du Tilleul 2 (jaune)

Organisation à l'accueil maternel :

La notion de groupe = bâtiment FS1 – FS2

Pour la restauration : Les enfants déjeunent toujours à la même place et avec les enfants de leur classe

Pour les accueils du matin et du soir : les enfants sont à amener et à rechercher par l'entrée située derrière le bâtiment Fanny Salmon 2 sous le préau.

Si un cas confirmé au Covid 19 est déclaré au sein des accueils collectifs

« Extrait du protocole, du ministère de l'éducation nationale de la jeunesse et des sports »

(MAJ du 26 avril 2021)

Dans les accueils collectifs d'enfants mineurs, **la survenue d'un cas confirmé déclaré parmi les enfants conduit à la suspension des activités du groupe d'enfants concerné dans les meilleurs délais et au plus tard le lendemain, pour une durée de 7 jours.**

Cette règle s'applique **pour tout mineur déclaré cas positif par ses responsables légaux à compter du 26 avril. Les mineurs cas positifs sont isolés pour une durée minimale de 10 jours** (pour les cas symptomatiques à partir de la date des premiers symptômes ; pour les cas asymptomatiques à partir de la date du prélèvement).

Tous les autres mineurs du groupe seront considérés comme contact à risque et les mesures prévues pour *les contacts à risque leur sont applicables.**

La décision conservatoire de suspension du groupe est prise par le directeur de l'accueil. Les responsables légaux des mineurs sont immédiatement informés.

Cette information vaut justificatif de la suspension du groupe. Seuls les mineurs du groupe sont évincés dans ce cas de figure, le contact-tracing devra évaluer si les personnels ou d'autres mineurs doivent être considérés comme contacts à risque, notamment au regard du respect des mesures barrières (dont le port permanent du masque).

****Pour les mineurs de moins de 6 ans contacts à risque, le retour au sein de l'accueil peut se faire au bout de 7 jours sans qu'un test ne soit obligatoirement réalisé et en l'absence de fièvre.***

Il est toutefois désormais fortement recommandé, avec le déploiement des tests RT-PCR sur prélèvement salivaire, que l'enfant réalise un test immédiatement et un second test après la période d'isolement de 7 jours.

****Pour les personnels et les mineurs de plus 6 ans contacts à risque, le retour au sein de l'accueil ne peut se faire qu'après obtention d'un résultat de test négatif réalisé au bout de 7 jours. En l'absence de test chez les personnels et les mineurs de plus 6 ans, la quarantaine est prolongée jusqu'à 14 jours***

Procédure à suivre, en cas de personnes avec des signes cliniques évocateurs* au Covid 19 lors d'un accueil périscolaire

- **Tout symptôme évocateur d'infection COVID-19 chez un enfant constaté par l'encadrement doit conduire à son isolement.**
- En cas de doute sur les symptômes d'un enfant, une prise de température peut être réalisée par la personne chargée du suivi sanitaire au sein de l'accueil.
- En période scolaire, une information est aussi faite auprès de l'établissement scolaire fréquenté par le mineur.
- **En cas de symptômes, les parents de l'enfant sont avertis et doivent venir le chercher.**
- **Les salles occupées et le matériel utilisé par l'enfant seront désinfectés.**
- **Tout symptôme évocateur chez un encadrant ou une personne participant à l'accueil donne lieu à l'isolement de cette personne et à un retour à son domicile.**
- L'encadrant ne pourra pas occuper ses fonctions auprès des mineurs au sein de l'accueil sans TEST PCR négatif.
- Le processus opérationnel de suivi et d'isolement des cas contacts sera ensuite mis en œuvre selon les prescriptions définies par les autorités sanitaires
- Anticipation par le responsable de la liste des **Cas contacts à risque*et éviction à titre de précaution**

Cas Possible :

Personne présentant des signes cliniques évocateurs du covid 19

Symptômes les plus fréquents :

- fièvre
- toux sèche
- fatigue

Symptômes moins fréquents:

- courbatures
- maux de gorge
- diarrhée
- conjonctivite
- maux de tête
- perte de l'odorat ou du goût
- éruption cutanée, ou décoloration des doigts ou des orteils

Symptômes graves:

- difficultés à respirer ou essoufflement
- sensation d'oppression ou douleur au niveau de la poitrine
- perte d'élocution ou de motricité